



353 Jacques-Cartier Sud, J3B 4K1
Saint-Jean sur Richelieu, QC
438-357-7577
Academiedetoilettagemef@gmail.com



ARTICLE 1. OBJET DE L'ENTENTE

En exécution de la présente entente, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée ; Perfectionnement en toilettage.

ARTICLE 2. NATURE ET CARACTÉRISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION

Elle a pour objectif de perfectionner les bases déjà acquises des toiletteur certifié.

ARTICLE 3. DÉLAI DE RÉTRACTION

À compter de la signature de la présente entente, l'élève a dix (10) jours pour se rétracter. Il doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandé avec accusé de réception. Dans ce cas, le frais d'inscription sera remboursé.

ARTICLE 4. DISPOSITION FINANCIÈRE

Le prix de l'action de formation est fixé à 175\$

Les modalités de paiement de la somme du 175\$ incombant à l'élève sont les suivants : Un premier versement au montant de 75\$ est exigible lors de la signature de la présente entente et il est remboursable selon modalités de l'Article 3. Un deuxième paiement au montant de 100\$ est exigible lors de la journée de formation.

ARTICLE 4. INTERRUPTION EN COURS DE FORMATION

Si l'élève est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dument reconnue, le contrat de formation continue pourra être renouvelé. La formation n'est pas remboursable mais transférable. En cas de cessation anticipée et/ou l'Abandon de l'élève, le présent contrat est résilié selon les modalités suivantes :

- Aucun remboursement ne sera remis
- La formation n'est pas transférable
- Si l'élève veut reprendre la formation dans une autre session, elle devra payer les frais complets pour la formation.

Nom	
Prénom	
Numéro de téléphone	
Courriel	
Âge	
Date de formation	

En foi de quoi, j'ai pris connaissance de la présente entente je suis en accord avec le présent document, je désire m'inscrire à la formation en atelier pratique en toilettage chats et chiens donnée par l'Académie de Toilettage MEF.

Signature :

Date :